

L'an deux mille douze, le neuf juillet à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 25 juin deux mille douze, se sont réunis à Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET,
Nombre de membres : Président.

En exercice : 28
Présents : 28
Votants : 28
Etaient présents : GADET M, BOURBONNAIS JC, LAUBIE D, ACCAMBRAY P, PIGNEUR Y, LANORE R, LAMBERT B, TARDIF F, LAMOUREUX R, CAILLET P, CHOMET L, CHAMALET M, CHAPUT J, COHAGE G, CHANEBOUX D, GOUBAY P, MOMPIED JP, FALEMPIN A, SECOND JF, MOREL P, FAVODON B, DEFOSSE M, MUSELIER JP, PEYRIN G, CHARBONNEL P, SIMON M, LAMAISON MH, AGEE M

Excusés : DOMAS C, PEYNET L, JACQUART E, TARDIF JF, BERTHE A, JACQUART E,

Secrétaire de séance : JP MUSELIER

Secrétaire de séance : JP Muselier est désigné

Approbation du compte rendu du conseil communautaire : 7 juin 2012

Signatures par délégation / Marché à bons de commande :

Travaux de Voirie

Prompsat : curage de Fossés et reprofilage de chemins : 1.266,40€HT

Fournitures de Voirie

Teilhède : fourniture et transport de GNT0/20 50T et GNT0/25 Granit Rosé 50 T pour 1037 €HT

Fournitures de Produits PhytoSanitaires

Teilhède : désherbant foliaire 20 l et débroussaillant 5l pour 208.75 €HT

Signalisation

Beauregard Vendon : fourniture de glace de remplacement pour miroir pour 88, 00 €HT

Montcel : fourniture de panneau de type AB classe 1 unité à 102,67€HT

D20120709-01 – Développement Economique Immobilier d'entreprises - approbation du plan de financement et dépôt des dossiers de demande de subvention

Par délibération en date du 24 mai 2012, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une opération d'immobilier d'entreprise visant à la construction de locaux d'entreprises à usage de location et a approuvé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre afin de déposer auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme un dossier de demande de subvention au titre de la ligne « aide à l'investissement immobilier des collectivités ».

Le bâtiment est destiné à être loué dans un premier temps à une société indépendante de services créée à l'initiative de professionnels expérimentés de l'environnement et dont les activités d'ingénierie et de conseil sont dédiées à la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, la société ASCONIT.

Il est précisé que le système constructif retenu et le type de cloisonnement proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre permettent une très grande modularité et facilitera les évolutions et/ou agrandissements futurs du bâtiment.

Le bâtiment sera performant du point de vue énergétique (RT2012, confort d'été, efficacité énergétique du bâti [besoins liés au chauffage, refroidissement, éclairage], limitation de la consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWhEP/m².an x coefficient modulation,...)

Le projet a pour objectifs de favoriser le développement des entreprises sur le territoire, de développer les emplois dans les domaines de « l'économie verte » et de répondre aux besoins des entreprises en matière immobilière, l'offre étant quasi-inexistante sur le territoire.

Le dossier d'avant-projet a été remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre. L'estimatif des travaux s'élève à 408 500 €HT.

Le projet sera implanté sur la parcelle ZO330p situé à Combronde sur la Zone d'Activités de la Varenne.

Le plan de financement de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
Objet	Montant HT	Financier	%	Dépense éligible	Subvention sollicitée
Travaux bâtiment	408 500,00 €	Conseil Général du Puy de Dôme	25,00%	469 000,00 €	117 250,00 €
Marge pour imprévus (3 %)	12 255,00 €	Autofinancement : CC Cotes de Combrailles	75,00%	469 000,00 €	351 750,00 €
Maitrise d'œuvre	33 250,00 €				
Frais divers	14 995,00 €				
TOTAL	469 000,00 €			TOTAL	469 000,00 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de construction de locaux d'immobilier d'entreprises,
- d'approuver le plan de financement de l'opération telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subvention.

NB : le conseil communautaire suspend à l'accord de subvention du CG63 la réalisation de cette opération, ou dans la négative à l'augmentation du loyer afin de conserver l'équilibre du financement sur une réalisation de 13 à 15 ans.

D20120709-02 Budget Varenne : autorisation au président de signature d'un compromis de vente avec la société Kiriél.

La Société KIRIEL a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activités de la Varenne (secteur commercial) pour la construction d'un magasin de jardinerie et de libre-service agricole.

L'enseigne KIRIEL a développé un réseau de magasins franchisés partout en France, regroupés dans 4 principales régions (Bretagne / Picardie et Nord-Pas-de-Calais / Franche-Comté et Alsace / Massif Centrale et Aquitaine).

L'enseigne KIRIEL est une enseigne de jardineries de proximité qui propose des gammes de produits variées qui s'articulent autour de plusieurs rayons :

Le jardin : graines, outils, engrais, poterie, traitement, terreaux, amendements, arrosage....

Les végétaux : plants potagers, plantes annuelles et vivaces, pépinière.

Les aliments pour animaux : chiens, chats, oisellerie, rongeurs, basse-cour, chevaux et accessoires.

L'élevage : clôture, matériels basse-cour et élevage, produits d'hygiène et nutritionnels.

Le vêtement et le chaussant : vêtements loisirs et de travail, bottes, sabots, chaussures.

Le terroir, la conservation et le ménage : produits du terroir, bocaux, congélation, livres, produits d'entretien.

Le bricolage.

Fin 2011, KIRIEL comptait 80 magasins indépendants répartis sur l'ensemble de l'hexagone.

L'enseigne souhaite développer à Combronde un magasin non franchisé en exploitation directe.

Il a été proposé un terrain nommé « lot n°2 » sur l'esquisse de division d'une surface de 2 188 m².

Par courrier en date du 25 juin la société nous a confirmé qu'elle déposait son option et qu'elle souhaitait engager rapidement la préparation d'un compromis de vente.

Le compromis de vente porterait sur une superficie de 2 188 m² au tarif de 25 € HT le m² soit un prix de vente de 54 700 € HT. Il est précisé que la superficie définitive sera fixée après bornage du terrain et division parcellaire, le cas échéant.

Ce compromis aurait une durée de validité de 6 mois, et est soumis à des clauses suspensives (obtention du permis de construire, accord bancaire pour le porteur de projet). Les frais de bornage et de déclaration préalable seront à la charge de la Communauté de Communes Côtes de Combrailles. Les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Il est également convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de la société KIRIEL, soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve d'acceptation par la

communauté de communes ; mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les conditions de la vente.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de vente d'un terrain à l'entreprise KIRIEL d'une surface d'environ 2 188 m² (parcelles ZO n°314p, 319p, 153p),
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente,
- de donner tous les pouvoirs au Président dans le cadre de l'utilisation de la faculté de substitution par l'acquéreur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente dès que les conditions seront réunies.

NB : le conseil souhaite rester vigilant par rapport aux autres demandes pouvant émanées du secteur économique, il se pose la question de la rédaction d'un cahier des charges. Rappel est fait que cette mesure est réservée jusqu'à présent au secteur innovant, écologique et environnemental.

D20120709-03 Budget Général : Médiathèque – Avenants de travaux n°1 aux lots 1 -2-12 et 14.

Le président expose que dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles, il convient de prendre plusieurs avenants :

- Lot N°1 « Démolitions / Gros-Œuvre » :

Un avenant N°1 au lot N°1 « Démolitions / Gros-Œuvre » conclu avec l'entreprise DUBOSCLARD afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant :

Installation de la boîte de retour (intégration de la boîte dans le mur, accessibilité handicapée) (1 935,00 € HT),

Travaux complémentaires suite au compte-rendu de visite du bureau d'études ITC (semelles béton armé sous poteau) (4 095 € HT).

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot N°1 « Démolitions / Gros-Œuvre » - DUBOSCLARD	1	248 797,42 €	6 030,00 €	254 827,42 €	2,42 %

Il est proposé au conseil communautaire :

D'APPROUVER le projet d'avenant N°1 au lot N°1 « Démolitions / Gros-Œuvre » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au lot N°1 « Démolitions / Gros-Œuvre » avec l'entreprise DUBOSCLARD.

- Lot N°2 « Ravalements de façades » :

Un avenant N°1 au lot N°2 « Ravalements de façades » conclu avec l'entreprise FACE & FACADES afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant :

Le sablage des pierres de Volvic de la coursive sud permettant de nettoyer certaines pierres abimées (1 050,00 € HT) ;

Crépis de la jardinière à l'entrée (375,00 € HT) ;

Crépis de du muret (525,00 € HT).

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot N°2 « Ravalements de façades » - FACE & FACADES	1	27 314,66 €	1 950,00 €	29 264,66 €	7,14 %

La CAO réunie le 09 juillet 2012 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant (avenant supérieur à 5%).

Il est proposé au conseil communautaire :

D'APPROUVER le projet d'avenant N°1 au lot N°2 « Ravalements de façades » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au lot N°2 « Ravalements de façades » avec l'entreprise FACE & FACADES.

- Lot N°12 « Plomberie - sanitaire / VMC / chauffage » :

Un avenant N°1 au lot N°12 « Plomberie - sanitaire / VMC / chauffage » conclu avec l'entreprise AC2S afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant :

La mise en place d'une ventilation nocturne et estivale ;

Installation d'un lavabo supplémentaire.

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot N°12 « Plomberie - sanitaire / VMC / chauffage » - AC2S	1	57 422,91 €	5 562,49 €	62 985,40 €	9,69 %

La CAO réunie le 09 juillet 2012 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant (avenant supérieur à 5%).

Il est proposé au conseil communautaire :

D'APPROUVER le projet d'avenant N°1 au lot N°12 « Plomberie - sanitaire / VMC / chauffage » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au lot N°12 « Plomberie - sanitaire / VMC / chauffage » avec l'entreprise AC2S.

- Lot N°14 « Aménagements extérieurs » :

Un avenant N°1 au lot N°14 « Aménagements extérieurs » conclu avec l'entreprise DUBOSCLARD afin de prendre en compte des travaux supplémentaires concernant :

Le remplacement des dalles cassées de la coursive sud (3 960 € HT) ;

Habillage en dalles de pierres de « Volvic » de la retombée du parvis et de la jardinière (4 095 € HT).

Le présent avenant se décompose ainsi :

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issue du précédent avenant (HT)	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation
Lot N°14 « Aménagements extérieurs » - DUBOSCLARD	1	58 847,73 €	8 055,00 €	66 902,73 €	13,69 %

La CAO réunie le 09 juillet 2012 a donné un avis favorable sur ce projet d'avenant (avenant supérieur à 5%).

Il est proposé au conseil communautaire :

D'APPROUVER le projet d'avenant N°1 au lot N°14 « Aménagements extérieurs » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au lot N°14 « Aménagements extérieurs » avec l'entreprise DUBOSCLARD.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le choix de la CAO réunie le 09 juillet 2012,
- charge le président de signer les pièces relatives à ces avenants

D20120709-04 Budget Général : Projet de Micro Crèche – demandes de subvention Europe Etat Région Départ.

Le président expose que dans le cadre de la construction de micro-crèche, il est possible de demander quatre co-financements pour les travaux d'investissement.

Pour rappel, les aides provenant de la CAF et de la Région sont à mobiliser avant fin 2012 et avant fin 2013 pour l'Europe et le Conseil général. La commission jeunesse du 16 juin 2011 et le conseil communautaire du 25 octobre 2011 ont approuvé la démarche de déposer les dossiers de demande de subvention avant les dates butoirs. Le dossier APS étant prêt, nous pouvons déposer les dossiers auprès des co-financeurs. Il est ainsi proposé d'établir le dossier sur la base du plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Montant de la subvention	Taux
Travaux + maîtrise d'œuvre + frais divers	358 000,00 €	CG63 - CTDD	92 207,00 €	25,76%
		Région - FRADDT	50 617,00 €	14,14%
		Etat - CAF	110 000,00 €	30,73%
		Europe - LEADER	33 576,00 €	9,38%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	71 600,00 €	20,00%
TOTAL	358 000,00 €	TOTAL	358 000,00 €	100%

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions et déposer les dossiers associés.

NB le conseil émet le vœu de voir, dans l'optique de l'issue défavorable d'accord de subvention, ce projet soumis au vote afin de valider ou non sa poursuite.

D20120607-05 Budget Jeunesse : Modification des tarifs au 01/09/12 ALSH Garderie

Le vice-président chargé de la commission Jeunesse et sur proposition de cette dernière propose au Conseil Communautaire de délibérer sur une augmentation de 1,5 % des tarifs correspondant au tableau suivant :

TARIFS ALSH						
Quotient Familial (2)	Tarif journée (4) (avec ou sans repas et goûter)				Tarif demi-journée (sans repas)	
	Enfant habitant ou scolarisé sur le territoire		Enfant hors territoire (1)		Enfant habitant ou scolarisé sur le territoire	Enfant hors territoire (1)
	Journée	Forfait semaine (3)	Journée	Forfait semaine (3)		
< 500 €	5,46 €	24,57 €	7,00 €	31,50 €	3,27 €	4,26 €
De 501 € à 750 €	8,24 €	37,08 €	16,48 €	74,16 €	4,07 €	9,40 €
De 751 € à 1000	9,98 €	44,91 €	19,96 €	89,82 €	5,87 €	11,74 €
De 1 001 € à 1 500 €	11,81 €	53,15 €	23,62 €	106,29 €	7,13 €	14,26 €
De 1 501 € à 2 250 €	14,11 €	63,50 €	28,22 €	126,99 €	8,24 €	16,48 €
> 2 250 €	17,68 €	79,56 €	35,36 €	159,12 €	9,42 €	8,84 €
TARIFS GARDERIE			Quotient familial ≤ 2 250 €		Quotient familial > 2 250 €	
Journée			2,64 €		2,68 €	
Demi-journée			1,93 €		1,96 €	
Plafond Mensuel			26,40 €		26.80	

Vacances scolaires : inscription minimum 3 jours (au choix) par semaine ; toute inscription donnera lieu à facturation (sauf certificat médical).

Attention : un supplément est demandé pour toutes les sorties pédagogiques (camping, séjour neige, piscine, le Pal ...).

Avis d'imposition : si le dernier avis d'imposition des deux conjoints du foyer n'est pas fourni au plus tard le 31 décembre 2012, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de rectification de la facture.

(1) Non scolarisés : exception faite pour les enfants domiciliés à Cellule pour lesquels une convention a été mise en place.

(2) Quotient Familial : Le mode de calcul est le suivant : revenu imposable mensuel des 2 conjoints du foyer + allocation familiale mensuelle / nombre de part. **Attention :** ce quotient familial ne correspond pas à celui de la CAF.

(3) Forfait semaine : Valable uniquement pour une fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.

(4) Tarif journée : il est rappelé qu'un repas pris à l'accueil de loisirs à l'issue d'une matinée ou au début d'un après-midi entraîne la facturation d'une journée complète (demi-journée + repas = journée complète)

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-d'entériner sur proposition de la commission Jeunesse la modification des tarifs des ALSH et garderie à compter du 1^{er} septembre 2012, selon le tableau ci-dessus.

D20120709-06 Budget Jeunesse : admission en non valeur de titres sur les ALSH et garderie.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le comptable public a informé les services de la Communauté de la Communes qu'il a engagé sans succès des procédures de recouvrement contentieux pour plusieurs titres émis sur le budget Jeunesse, à savoir :

- 53,07 € pour l'exercice 2010 (OTD bancaire sans provision, employeur inconnu et sans adresse connue),
- 2 euros pour l'exercice 2009.

Il convient donc d'admettre ces titres en non-valeur.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'admettre en non valeur la somme de 55,07 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

D20120709-07 Budget Jeunesse: Adhésion au service CRCESU en ligne.

Le président expose que le service Jeunesse accepte le paiement par les Tickets CESU. Il présente le Ticket CESU dématérialisé qui offre l'économie des frais d'envoi, un gain de temps considérable dans la mise en place /gestion du dispositif et s'inscrit dans une politique de développement durable avec la disparition du Ticket CESU papier.

Concrètement, les bénéficiaires du Ticket CESU peuvent payer en Ticket CESU dématérialisé à partir de leur compte en ligne personnel et sécurisé, e-Ticket CESU, sans utiliser le moindre titre papier.

Les familles vont sur leur Espace personnel du site de l'émetteur de leurs titres CESU. Ils y saisissent toutes les informations du ou des titres en papier et créditent ainsi le compte CRCESU.

La collectivité peut visualiser ces paiements (appelés aussi « Dépôts ») sur son compte CRCESU. Il suffit d'un simple clic pour déclencher la remise, donc le remboursement, suivant les délais auxquels la collectivité a choisi de souscrire (7, 21 jours ou comptant).

Chaque émetteur fixe ses propres tarifs en fonction du délai de remboursement.

La collectivité bénéficie déjà d'une affiliation au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) avec des frais de maximum 1,44 % du montant des remises. Les frais supplémentaires pour le service en ligne sont de :

-1,50 € par mois pour le pack Express : Réception d'un courriel à chaque dépôt de CESU ou

-5 € par mois pour le pack Relax : Un déclenchement automatique des remises de CESU en plus du courriel à chaque dépôt.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-d'adhérer au service CRCESU en ligne avec l'option « Pack Express »

D20120709-08 Budget Général : Voirie 2012 marché 2012-003 lot 2 Combronde avenant n°1 Eurovia.

Le vice-président en charge de la voirie expose au conseil communautaire l'objet de l'avenant n°1 ayant pour objet de préciser l'article du CCAP relatif au délai d'exécution et d'en ajuster les délais. Il est donc proposé un délai d'exécution de 2 mois pour toutes les tranches fermes et conditionnelles sauf tranche conditionnelle 4 où le délai d'exécution est fixé à 04 mois.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 sur le marché 2012-003 lot 2.

D20120709-09 Budget Général : dons des associations foncières Combronde / Beauregard-Vendon et Combronde / Saint-Myon.

Par délibération en date du 17 novembre 2011, la communauté de communes avait accepté les dons des associations foncières de Combronde/Saint-Myon et Combronde/Beauregard-Vendon provenant des reliquats de crédits disponibles, afin que la communauté de communes puisse réaliser des travaux de renforcement des chemins des communes concernées.

Les associations foncières ont fait savoir à la CCCC que les sommes avaient été ajustées suite à la liquidation des dernières dettes.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-d'ACCEPTER les dons des Associations Foncières Combronde – Beauregard-Vendon et Combronde – Saint-Myon pour un montant de :

**9 612,57 € AFR Combronde/Beauregard-Vendon ;
1 174,95 € AFR Combronde / Saint-Myon,**

-de PRÉCISER que ces sommes seront attribuées au renforcement de chemins des communes concernées.

D20120709-10 Budget SAD M22 Convention avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs.

Le vice-président en charge du social expose que le Service d'Aide à Domicile de la CCCC intervient auprès des bénéficiaires de la caisse de retraite du régime minier dans la mise en œuvre de son action sanitaire et sociale (ASS). Par décret n°2011-1034 du 30/08/11, les activités liées à ce secteur ont été transférées à l'ANGDM à la date du 1er avril 2012.

Dans l'objectif de maintenir les actions engagées par le service minier et ses caisses de retraites régionales CARMI, il est proposé à la CCCC de conventionner avec l'ANGDM. Ce changement n'amènera pas de modification.

La convention proposée définit les droits et obligations respectifs de l'ANGDM et du SAD en application du règlement national d'action sanitaire et sociale.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **approuve les termes de la convention,**
- **d'autoriser le président à signer la convention de transfert avec l'ANGDM.**

D20120709-11 Budget Général : Remarques sur le projet de schéma départemental 2012-2018 d'Accueil des Gens du Voyage.

Le président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil Général ont engagé en 2010 une révision du schéma départemental.

En collaboration avec l'AGSGV, les collectivités, divers partenaires et les usagers il a été dressé le projet de schéma départemental 2012-2018.

Aussi avant son approbation définitive, l'Etat et le Conseil Général souhaite recueillir l'avis des epci.

Le vice-président en charge du dossier précise que les grandes orientations identifiées sont plutôt sur le sud de Clermont Ferrand et pour un besoin d'aires de grands passages et une sédentarisation des populations présentes sur le territoire. Il n'y a pas de besoin identifié sur le territoire de la CCCC.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité, n'émet pas de remarque particulière sur le schéma départemental 2012-2018 d'Accueil des Gens du Voyage.

D20120709-12 Budget Général : adhésion de la commune d'Ebreuil à l'EPFSmaf.

Monsieur le Président expose que :

La commune d'**EBREUIL**, département de l'Allier, par délibération en date du 5 juin 2012, a demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juin 2012 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le même jour a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion précitée.

D20120709-13 Budget Général : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de la délibération du Comité Syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en ont fait la demande, au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Président indique ensuite aux Membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'Article L5212-17 du C.G.C.T. et en tant que collectivité membre du comité du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux collectivités

Les Membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public**
- **Prendent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2013.**

D20120709-14 Budget Général : Fourniture et installation d'un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et informatisation de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources : plan de financement et dossier de demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que compte-tenu de l'avancement des travaux de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources, il faut continuer la préparation de l'ouverture de l'équipement. Il explique que pour poursuivre la mise en place de ce projet, il est nécessaire de procéder à l'équipement informatique de la médiathèque. Ce projet consiste à acquérir un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB). Il comprend l'hébergement de l'application par le prestataire, le traitement et la migration de données vers l'application ainsi que la création du réseau en intégrant les points lectures. Aussi, ce projet prévoit l'informatisation de l'équipement permettant l'accès à tous aux fonds documentaires, de faire des animations autour du multimédia, la gestion interne et la coopération entre les bibliothèques du réseau ainsi que la création d'un catalogue en ligne, visible par tous.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le plan de financement de l'informatisation (SIGB et matériel informatique), à l'issue de la consultation s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers	Dépense éligible	Montant de la subvention	Taux
Informatisation / SIGB	50 548,96 €	Région	50 548,96 €	8 000,00 €	15,83%
Formation/maintenance SIGB/Installation	10 850,50 €	Département - Informatisation / SIGB	50 548,96 €	15 164,69 €	30,00%
		Etat - DRAC	50 548,96 €	10 109,79 €	20,00%
		LEADER	50 548,96 €	7 164,69 €	14,17%
		CC Côtes de Combrailles (autofinancement)	61 399,46 €	20 960,29 €	34,14%
TOTAL	61 399,46 €	TOTAL	61 399,46 €	61 399,46 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet,**
- **RETIENT le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) basé sur le système d'hébergement de l'application,**
- **S'ENGAGE sur le coût de l'opération et son financement,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des cofinanceurs.**

Point sur la commercialisation du secteur commercial et de la liaison routière.

Concernant le projet de surface alimentaire, le porteur de projet (la Société BOURIN) travaille actuellement sur son projet de dossier à déposer en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Après plusieurs allers retours entre les notaires, le compromis de vente est finalisé, et devrait pouvoir être signé prochainement.

La Société ETELIN (BIGMAT) a également repris contact (avec le SYMPA) en vue de s'installer sur le Parc de l'Aize. Le Comité de Syndical réuni en juin, considérant la nature de l'activité, à souhaiter orienter l'entreprise sur la zone de la Varenne.

Début 2012, le cabinet Intervia a remis à la communauté de communes le dossier d'études préliminaires concernant la voie de liaison routière entre les deux zones. Après une première réunion de concertation avec le Conseil général, il semblerait que le département ne soit pas prêt à financer et intégrer cette voirie comme route départementale. Le projet prévoyait la voirie de liaison, un giratoire au sud sur la RD223 qui aménage également l'accès à la surface commerciale, et un échangeur au nord pour la liaison vers la gare de péage ou le giratoire situé au nord de Combronde. L'estimatif (stade ESQ) s'établit à 3 500 000 € HT (avec échangeur complet).

Compte tenu du développement et des contacts sur le secteur commercial, il convient de réfléchir :

- A l'aménagement du giratoire Sud sur la RD223, permettant l'accès au projet de surface commerciale (relance des études APS sur le giratoire) ;
- A la reprise avec INTERVIA (dans le cadre du marché initial) des études d'esquisse sur une voirie dont le dimensionnement et les exigences pourraient être inférieures aux normes d'une route départementale.

Médiathèque intercommunale et pôle de ressources du patrimoine : subventions Leader

Lors du dernier conseil communautaire, il a été fait état que la subvention FEADER sollicitée pour le projet de médiathèque n'avait pas été accordée suite au plafonnement à 70 % des dossiers, faute de crédits sur les lignes budgétaires demandées à l'Europe.

Ainsi, nous avons pris rang pour mobiliser une autre ligne européenne pour financer ce projet. A cet effet, la DRAAF va réétudier notre dossier au titre du LEADER, cette fois. L'instruction est en cours. Nous espérons, de ce fait, mobiliser à minima 35 000 € de subvention étant donné que nous solliciterons moins de subvention que prévu sur le mobilier et le SIGB (déplafonnement à 75 000 € des aides).

Terrain d'assiette du projet de micro-crèche à Davayat

Lors du conseil communautaire du 25 octobre 2011, le site de Davayat a été retenu pour la construction d'une micro-crèche intercommunale. Il convient désormais de se pencher sur le montage juridique concernant le terrain (cession à titre gratuit, mise à disposition). Le Conseil municipal de Davayat se réunira dans les prochains jours. Le Conseil communautaire sera amené à se prononcer lors d'un prochain conseil communautaire.

Service d'encaissement des recettes par CB (Internet)

Pour répondre à la demande des usagers et améliorer les méthodes de recouvrement dans le cadre des facturations pour l'accueil de loisirs, les services de la Direction Régionale des Finances publiques propose le « TIPI » qui est un service d'encaissement des recettes publiques locales par internet à travers un processus automatisé et sécurisé (paiement de l'utilisateur par carte bancaire sur Internet).

Le service donne une image moderne de la collectivité et offre un service nouveau aux usagers avec un nouveau mode de paiement. Elle permet également un traitement plus rapide des créances en trésorerie

L'enregistrement automatique du solde de la créance dans les fichiers informatiques de la trésorerie permet d'éviter de générer des relances à des familles qui ont déjà fait parvenir leur chèque en Trésorerie, mais que la trésorerie n'a pas eu le temps d'enregistrer par exemple. Dans ces cas-là, au final c'est malheureusement l'image du service et de la collectivité ainsi que la crédibilité de la collectivité qui est mis en défaut. Le paiement par CB permettrait de réduire une partie de ces situations.

Le coût du service pour la collectivité (commissionnement carte bancaire) par opération est de 0,10 € + 0,25 % du montant de l'opération.

Le cout annuel du service est estimé à 330,50 €. (Hypothèse de 50 % des familles utilisent ce service, 75 000 x 0.25 % = 187,50 € + (130 familles x 11 mois x 0,10 € = 143 €).

La commission jeunesse a :

- émis un avis défavorable dans un premier temps,
- suggéré de mener au préalable une enquête auprès des familles,
- sollicité l'avis du conseil communautaire.

Le conseil communautaire compte tenu des avis partagés à savoir 15 votes pour la mise en place de cette procédure, 7 votes contre et 6 abstentions, souhaite qu'il soit réalisé une information et une enquête auprès des familles.

Réflexion de la commission jeunesse sur l'ouverture des ALSH durant le mois d'août

La commission Jeunesse a fait remonter deux demandes :

-l'étude de l'ouverture des ALSH, tout ou partie du mois d'août : une analyse financière, organisationnelle (congé des animateurs BAFD), et du besoin sera réalisé en septembre, pour pouvoir soumettre ces éléments à réflexion de la commission jeunesse et du conseil communautaire.

-des demandes non satisfaites des familles (notamment sur le centre de DAVAYAT). Un état statistique du remplissage et des demandes non satisfaites sera réalisé de manière précise. Il est rappelé que chaque année la consigne est passée auprès des animateurs que si un centre est complet, les enfants peuvent être inscrits sur le centre intercommunal le plus proche. Si la situation de saturation était confirmée plusieurs pistes permettront de mieux répondre aux besoins des familles.

NB le conseil estime que de pistes nouvelles sont à explorer, regroupement par âge sur les différents centres, inscription à la semaine, ... quant à la demande des familles non satisfaites le président v les recevoir au cours d'un rendez-vous dans la semaine 29.

Questions diverses :

Assiduité aux réunions des syndicats, le vice-président fait remarquer que lors de la dernière AG du SBA le quorum n'a pas été atteint et que seulement 3 sur 12 des élus de la CCCC étaient présents.

EHPAD le président fait état de l'installation des nouveaux éléments de la cuisine.

Litiges et procédure en cours :

Le président fait part de la convocation le 13/09/2012 devant le tribunal de Proximité suite à la requête de M Rodriguez pour un problème lors des travaux de voirie de l'entrée sud à Combronde.

Le président expose la procédure à initier avec l'entreprise GS2A pour la médiathèque, une résiliation du marché est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée.

Sommaire des délibérations du 09 JUILLET 2012 :

D20120709-01 – Développement Economique Immobilier d’entreprises - approbation du plan de financement et dépôt des dossiers de demande de subvention..... 1
 D20120709-02 Budget Varenne : autorisation au président de signature d’un compromis de vente avec la société Kiriél. ...2
 D20120709-03 Budget Général : Médiathèque – Avenants de travaux n°1 aux lots 1 -2-12 et 14. 3
 D20120709-04 Budget Général : Projet de Micro Crèche – demandes de subvention Europe Etat Région Départ. 5
 D20120607-05 Budget Jeunesse : Modification des tarifs au 01/09/12 ALSH Garderie 6
 D20120709-06 Budget Jeunesse : admission en non valeur de titres sur les ALSH et garderie..... 6
 D20120709-07 Budget Jeunesse: Adhésion au service CRCESU en ligne. 7
 D20120709-08 Budget Général : Voirie 2012 marché 2012-003 lot 2 Combronde avenant n°1 Eurovia..... 7
 D20120709-09 Budget Général : dons des associations foncières Combronde / Beauregard-Vendon et Combronde / Saint-Myon. 7
 D20120709-10 Budget SAD M22 Convention avec l’Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs. 8
 D20120709-11 Budget Général : Remarques sur le projet de schéma départemental 2012-2018 d’Accueil des Gens du Voyage..... 8
 D20120709-12 Budget Général : adhésion de la commune d’Ebreuil à l’EPFSmaf..... 8
 D20120709-13 Budget Général : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays d’Ambert et du SIVOM Couze Pavin au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public 8
 D20120709-14 Budget Général : Fourniture et installation d’un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) et informatisation de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources : plan de financement et dossier de demande de subventions 9

Le Président

Le Secrétaire de séance,
M. Jean Pierre MUSELIER

Les délégués,

Combronde M. LANORE	Combronde M. LAMBERT	Combronde M. TARDIF	Combronde M. LAMOUREUX
Beauregard Vendon M. GADET	Beauregard Vendon M. BOURBONNAIS	Beauregard Vendon M. LAUBIE	Davayat M. CAILLET
Jozerand M. CHANEBOUX	Jozerand M. GOUBAY	Davayat M. CHAMALET	Davayat M. CHOMET
Montcel M. MOMPIED	Montcel MME FALEMPIN	Prompsat M. SECOND	Prompsat M.MOREL
St Hilaire la Croix M. FAVODON	St Hilaire la Croix MME DEFOSSE	Teilhède M. SIMON	Teilhède M. CHARBONNEL
Saint Myon M. MUSELIER	Saint Myon M. PEYRIN	Yssac la Tourette MME LAMAISON	Yssac la Tourette M. AGEE
Champs M. ACCAMBRAY	Champs M. PIGNEUR	Gimeaux M. CHAPUT	Gimeaux M. COHADE